

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 11 DÉCEMBRE 2020

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 11 décembre 2020*

Aujourd'hui, à treize heures trente-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 70 Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre
- n^o 75 Loi visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité de la justice, notamment pour répondre à des conséquences de la pandémie de la COVID-19
- n^o 218 Loi concernant la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.